



CONTRE UN SEGUR AU RABAIS LA FSU SE MAI SUR SON 31

Le gouvernement a confirmé sa trahison en publiant le 28 avril dernier le décret « relatif au versement d'une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale »... **Annonce du caractère discrétionnaire de son octroi avec le libre choix laissé à l'employeur de l'attribuer ou pas aux agent.es concerné.es... Exit donc le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) pour toutes et tous.**

Maigre consolation : la prime, équivalente à 49 points d'indice, suivrait l'évolution de la valeur du point sans qu'il ne soit confirmé qu'elle se transforme, à terme, en CTI...

Les engagements et les grandes déclarations du Gouvernement ont fait pschitt !!!

Nous sommes en effet très éloignés des annonces en grande pompe du 1^{er} Ministre sortant (par la petite porte). Cette situation laisse les agent.es concerné.es au pied du mur. Nombre d'entres-eux espéraient recevoir dès ce mois d'avril un CTI améliorant (un peu) leur rémunération et marquant une certaine reconnaissance. **La déception est donc grande pour beaucoup qui se sentent méprisé.es par le Gouvernement en ne figurant pas comme bénéficiaires de cette prime. Pour les autres, il faudra négocier avec l'employeur...** Pourtant, les agent.es administratifs des services sociaux et médico-sociaux, les personnels techniques et d'entretien, les assistantes familiales et assistants familiaux (etc.) ont toutes et tous œuvré au quotidien, dans des conditions souvent difficiles et leurs métiers pourtant indispensables sont de plus en plus concernés par les difficultés de recrutement.

Ces exclusions sont inacceptables !

Ce 31 Mai les travailleurs sociaux et médico-sociaux se mobilisent nationalement pour dénoncer :

- la dégradation de leurs conditions de travail (postes vacants, charge de travail...)
- la perte de sens de leur travail et l'approche gestionnaire des missions

Ce 31 Mai les travailleurs sociaux et médico-sociaux revendiquent :

- La véritable reconnaissance de la nécessité des missions de service public qu'ils accomplissent
- La mise en œuvre de mesures de revalorisation de leurs métiers (dégel du point d'indice, valorisation des grilles de carrière et hausse des salaires, plus de concours, etc....)

Pour la FSU Territoriale cette mobilisation revêt aujourd'hui un autre objectif, celui d'exiger l'application de ce décret par les employeurs territoriaux et son ouverture à l'ensemble des personnels (administratifs, techniques, assistants familiaux) qui participent aux missions concernées : « protection de l'enfance, handicap, autonomie, hébergement, insertion, etc. ».



A Limoges, comme nationalement, soyons toutes et tous mobilisé.es le 31 mai pour obtenir a minima cette reconnaissance ! RV 10H30 Conseil Départemental